



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 49672

### Texte de la question

L'amélioration de la situation économique globale, si elle s'accompagne d'une diminution du taux de chômage, ne connaît pas de ralentissement sensible des processus d'exclusion. Une part importante de la population demeure en effet menacée par des phénomènes de marginalisation lui interdisant tout accès réel à l'emploi, à la citoyenneté si ce n'est au logement. Les associations d'accueil et de réadaptation sociale, dont le rôle a été rappelé dans la loi contre les exclusions, ont à faire face à toutes ces situations de détresse, alors que les moyens nécessaires à leurs missions demeurent très insuffisants. M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance de ce secteur face à la permanence d'une forte demande sociale et lui demande les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre pour permettre la mise en place d'un nouveau programme triennal de places dans les dispositifs d'urgence, l'accueil familial, le développement d'activités d'insertion et d'accompagnement, éléments nécessaires dans la lutte contre les exclusions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49672

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 2000, page 4454